

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**  
**« Eau et Energie »**

Dumbéa, le 13 février 2024

**Accompagner la réalisation d'études et d'investissements relatifs aux infrastructures communales de production, de gestion et d'alimentation en eau dans un objectif de maîtrise des consommations d'énergie.**

En Nouvelle-Calédonie, la question de l'eau potable est un enjeu social et économique majeur. La répartition naturelle de l'eau est en effet inégale sur le territoire. Selon le réseau hydrographique, les débits d'étiages (débit minimal d'un cours d'eau), de la côte est et du sud sont largement supérieurs à ceux du nord, de l'ouest et des îles.

L'ACE est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 2017 pour mettre en œuvre le Schéma de Transition Énergétique de Nouvelle-Calédonie (STENC). Ce schéma vise à atteindre d'ici 2035 une réduction de 30% des dépenses énergétiques des entreprises, des industries et des collectivités.

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, l'Agence Française de Développement (AFD) soutient de nombreux projets structurants du territoire depuis près de 70 ans, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

Avec cet AMI, l'accent est mis sur la nécessité de maîtriser les consommations d'énergie au niveau des collectivités. L'ACE accompagne actuellement une vingtaine de communes à travers le dispositif CEP, qui analyse les consommations énergétiques des infrastructures communales. Il est apparu que les infrastructures liées à la production, la gestion et la distribution de l'eau pouvait représenter, certains mois, jusqu'à 60% de la consommation énergétique globale d'une commune.

#### **Objetif de l'Appel à Manifestation d'Intérêt**

Face à ce constat, l'ACE a souhaité lancer un AMI destiné aux communes de Nouvelle-Calédonie pour la réalisation d'études sur l'utilisation de l'énergie dans les installations d'alimentation en eau. L'objectif est d'identifier les communes intéressées pour réaliser des études et des investissements visant à rendre le système de production, de gestion et d'alimentation en eau plus efficaces énergétiquement grâce aux énergies renouvelables.

#### **Sélection des dossiers**

Les réponses fournies seront évaluées en fonction de leur pertinence pour le territoire, en tenant compte des critères liés à la quantification de la consommation énergétique, à l'évaluation de l'efficacité énergétique, à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et à l'intégration des énergies renouvelables.

#### **Calendrier de dépôt des candidatures**

Cet AMI donnera lieu à trois relèves dont les dates sont les suivantes :  
31 mars 2024 - 30 juin 2024 - 30 septembre 2024

#### Pour plus d'informations et l'envoi des candidatures :

Loick Mahe : [loick.mahe@agence-energie.nc](mailto:loick.mahe@agence-energie.nc) | 77 22 54 – 28 52 71

Retrouvez nos consultations en cours sur notre site internet [agence-energie.nc](http://agence-energie.nc) dans la rubrique « Nos consultations » de l'onglet « L'Agence ».

**agence-energie.nc**

+(687) 28 58 28

Immeuble SECAL – 40, rue Félix Trombe - 98835 KOUTIO DUMBÉA  
BP 1626 – 98 830 DUMBÉA